

Ecritures de corrections d'erreur - immobilisations en cours

Une régularisation par le haut de bilan est à prévoir au niveau de la comptabilisation de divers travaux imputés sur la nature comptable 23 : immobilisations en cours. Ceux-ci ont été comptabilisés sur des natures comptables ne correspondant pas aux travaux ou achats effectués.

Les écritures de corrections d'erreurs sont les suivantes :

1. Régularisation de l'imputation comptable des immobilisations en cours

- Débit de la nature comptable 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	2.205.139,46
- Crédit de la nature comptable 2313 « Constructions »	1.997.517,79
- Crédit de la nature comptable 2318 « Autres immobilisations corporelles »	207.621,67

2. Imputation des immobilisations en cours sur la bonne nature comptable

- Débit de la nature comptable 2328 « Autres immobilisations incorporelles »	19.282,34
- Débit de la nature comptable 2312 « Agencements et aménagements de terrains »	3.750,00
- Débit de la nature comptable 2313 « Constructions »	62.050,88
- Débit de la nature comptable 2315 « Installations, matériel et outillage techniques »	134.037,35
- Débit de la nature comptable 2316 « Restauration de biens historiques et culturels »	1.982.766,77
- Débit de la nature comptable 2318 « Autres immobilisations corporelles »	3.252,12
- Crédit de la nature comptable 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	2.205.139,46

Ecritures de corrections d'erreur - annulation amortissements constatés à tort

Des régularisations d'écritures correspondant à la comptabilisation à tort d'amortissements sur les exercices antérieurs suite à la saisie en doublon sous Grand Angle (GDA) d'élément de patrimoine sont à effectuer.

1. Suppression sous GDA de l'élément de patrimoine 2021S00597, après comptabilisation de l'écriture de correction d'erreur suivante :

- Débit de la nature comptable 280422 « Amortissements subventions »	4.640,00
- Crédit de la nature comptable 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	4.640,00

2. Suppression sous GDA de l'élément de patrimoine 2021S00552, après comptabilisation de l'écriture de correction d'erreur suivante :

- Débit de la nature comptable 280415332 « Amortissements subventions »	1.179,00
- Crédit de la nature comptable 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	1.179,00

3. Suppression sous GDA de l'élément de patrimoine 2021S00552, après comptabilisation de l'écriture de correction d'erreur suivante :

- Débit de la nature comptable 280415332 « Amortissements subventions »	1.161,00
- Crédit de la nature comptable 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	1.161,00

Ecritures de corrections d'erreur - modification d'imputation comptable des amortissements

Dans le cadre de la comptabilisation annuelle des amortissements, nous avons constatés une erreur au niveau de l'imputation des amortissements d'éléments de patrimoine. En effet, ceux-ci ont été imputés sur la nature comptable 217311 « Constructions mise à disposition - bâtiments

administratifs » et les amortissements ont été comptabilisés sur la nature comptable 28145 « Amortissements Installations générales, agencements, aménagements » au lieu de la contrepartie logique de la nature comptable 217311, soit le compte 2817311 « Amortissements constructions sur sol d'autrui ».

Les écritures de corrections d'erreur sont les suivantes pour les exercices 2021 à 2023 :

1. Régularisation de l'imputation comptable utilisée à tort

- Débit de la nature comptable 28145 « amortissements IGAAC »	3.132,00
- Crédit de la nature comptable 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	3.132,00

2. Imputation des amortissements sur la bonne nature comptable

- Débit de la nature comptable 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	3.132,00
- Crédit de la nature comptable 2817311 « Amortissement bâtiments mis à dispo »	3.132,00

3. Régularisation sous GDA des éléments de patrimoine (EP) concernés, à savoir :

EP 600207 : Médiathèque Départementale

EP 700485 : Archives Départementales - Vitrines d'exposition

EP 801396 : Médiathèque Départementale – étanchéité toiture

EP 1300303 : Fourniture et pose opérateur électrique Médiathèque

EP 1300767 : Chaudière et accessoires logement Médiathèque

EP 1400823 : Fourniture et pise double porte en aluminium Médiathèque.

La durée d'amortissement est inchangée.

Comptabilisation d'amortissements non constatés sous Hélios

Lors du pointage des amortissements en lien avec la Paierie de la CeA, nous avons constaté que l'amortissement de l'Élément de patrimoine 19300070 « Bâtiment C rue Fleischhauer Colmar » n'avait pas été comptabilisé alors qu'il a été typé comme étant amortissable sur 50 ans à compter du 1^{er} janvier 2003. Celui-ci avait fait l'objet d'une comptabilisation particulière mise à jour lors du passage au logiciel Grand Angle.

Les amortissements sous GDA ont été comptabilisés correctement et transmis à la Paierie pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

Afin de comptabiliser les amortissements non pris en compte sous Hélios pour les exercices 2003 à 2020, l'écriture de correction d'erreur suivante est à effectuer :

- Débit de la nature comptable 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	106.740,00
- Crédit de la nature comptable 2817311 « Amortissement bâtiments mis à dispo »	106.740,00

Régularisations par opération d'ordre non budgétaires (OONB) - retour d'affectation

Le retour d'affectation de biens du budget annexe du Parc des véhicules et bacs rhénans vers le budget annexe du Parc d'Erstein et inversement (du parc d'Erstein vers le budget annexe du PVBR) n'est pas possible chez le comptable.

En effet, l'affectation des biens ne peut s'effectuer que d'un budget principal (qui possède la personnalité morale) vers le budget annexe. Le payeur départemental ne pouvant procéder au retour

d'affectation en l'état, les écritures ci-dessous sont nécessaires. Le compte 193 qui permet d'équilibrer le compte 181 lorsque les amortissements ont été constatés sur les deux budgets n'existe pas en M4. Afin de respecter les exigences réglementaires, l'utilisation du compte 1021 sur la nomenclature M4 est nécessaire.

1. *Retour d'affectation du Renault Master E147 (immatriculation 199 ANA 67) du budget annexe du Parc des Véhicules (PVBR) vers le budget annexe du Parc d'Erstein afin de pouvoir constater comptablement une vente lotie.*

Cette écriture annule et remplace l'écriture inscrite dans l'annexe 13 de la délibération CD-2021-3-8-5 :

Sur le budget annexe du PVBR : élément de patrimoine AUT0000000000000020387 :

- Débit de la nature comptable 181 « Compte de liaison : affectation... »	17.854,26
- Crédit de la nature comptable 21828 « Autres matériel de transport »	17.854,26
- Débit de la nature comptable 281828 « Amortissements autre matériel transport »	17.854,26
- Crédit de la nature comptable 181 « Compte de liaison : affectation... »	17.854,26
- Débit de la nature comptable 181 « Compte de liaison : affectation... »	8.930,26
- Crédit de la nature comptable 193 « Autres neutralisations et régularisations »	8.930,26

Sur le budget annexe du Parc d'Erstein : élément de patrimoine AUT0000000000000007136 (7316 chez le comptable)

- Débit de la nature comptable 21828 « Matériel de transport »	17.854,26
- Crédit de la nature comptable 181 « Compte de liaison : affectation... »	17.854,26
- Débit de la nature comptable 181 « Compte de liaison : affectation... »	17.854,26
- Crédit de la nature comptable 281828 « Amortissement matériel de transport »	17.854,26
- Débit de la nature comptable 1021 « Dotation »	8.930,26
- Crédit de la nature comptable 181 « Compte de liaison : affectation... »	8.930,26

2. *Retour d'affectation de la Citroën Berlingo (immatriculation 493 ARN 67) du budget annexe du PVBR vers le budget annexe du Parc d'Erstein pour une sortie à effectuer.*

Sur le budget annexe du PVBR : élément de patrimoine AUT0000000000000020295

- Débit de la nature comptable 181 « Compte de liaison : affectation... »	14.798,09
- Crédit de la nature comptable 21828 « Autres matériel de transport »	14.798,09
- Débit de la nature comptable 281828 « Amortissements autre matériel transport »	14.798,09
- Crédit de la nature comptable 181 « Compte de liaison : affectation... »	14.798,09
- Débit de la nature comptable 181 « Compte de liaison : affectation... »	9.251,09
- Crédit de la nature comptable 193 « Autres neutralisations et régularisations »	9.251,09

Sur le budget annexe du Parc d'Erstein : élément de patrimoine AUT0000000000000009296 (œ 9296 chez le payeur)

ANNEXE X

- Débit de la nature comptable 2182 « Matériel de transport »	14.798,09
- Crédit de la nature comptable 181 « Compte de liaison : affectation... »	14.798,09
- Débit de la nature comptable 181 « Compte de liaison : affectation... »	14.798,09
- Crédit de la nature comptable 28182 « Amortissement matériel de transport »	14.798,09
- Débit de la nature comptable 1021 « Dotation »	9.251,09
- Crédit de la nature comptable 181 « Compte de liaison : affectation... »	9.251,09